



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

HAUT COMMISSARIAT

Mieux connaître le PGIRE

**Programme de Gestion Intégrée des
Ressources en Eau, Phase II (PGIRE II)**



Pour une gestion intégrée et solidaire du fleuve Sénégal



PRESENTATION SOMMAIRE

• Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

L'OMVS a été créée le 11 Mars 1972 à Nouakchott, par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, avec comme principale mission la planification, l'exécution et la gestion d'aménagements fluviaux dans le respect des écosystèmes.

Les objectifs visés étaient de :

- ❖ Réaliser l'autosuffisance alimentaire par le développement des cultures irriguées ;
- ❖ Accroître la production hydroélectrique et mettre en œuvre un programme d'électrification rurale ;
- ❖ Développer les capacités de navigation ;
- ❖ Préserver l'équilibre des écosystèmes dans la sous-région et plus particulièrement dans le Bassin ;
- ❖ Sécuriser et améliorer les revenus des populations de la vallée.

Depuis mars 2006, la Guinée est devenue membre à part entière de l'Organisation.

• Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a pour mandat de sécuriser les économies des États riverains du fleuve Sénégal et d'atténuer la vulnérabilité des conditions de vie des populations par la mise en valeur des ressources hydriques et énergétiques. A cet effet, elle a conçu un important projet intitulé « **Projet de Gestion Intégrée de Ressources en Eau et de Développement des Usages multiples du Bassin du Fleuve Sénégal (PGIRE)** ».

Le PGIRE est un programme de développement multisectoriel formulé pour renforcer l'intégration régionale des 4 pays riverains et améliorer les conditions de vie des populations. La première phase (PGIRE I) du programme s'est déroulée de 2007 à 2013 et la seconde phase (PGIRE II) concerne la période 2014 - 2021 avec un Don du Royaume des Pays-Bas (Trust Fund III) comme partie intégrante du projet.



QUELQUES RESULTATS DU PGIRE I

La mise en œuvre de la première phase du PGIRE a abouti à des réalisations prépondérantes dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la lutte contre les maladies hydriques dans les zones d'intervention du projet. Parmi ces réalisations, on peut citer :

❖ Développement de la petite hydraulique et des activités connexes

- La protection de 2015 ml de berges avec des ouvrages sociaux (10 abreuvoirs, 12 passerelles et 12 lavoirs) dans les préfectures de Mamou et de Labé en Guinée ;
- L'aménagement de 227 ha de bas-fonds et la réalisation de 557 forages dans les zones de Mamou et Labé en Guinée ;
- La réhabilitation de 500 ha de Périmètres Irrigués Villageois (PIV) dans les Cercles de Kayes et de Bafoulabé au Mali ;
- L'aménagement de 1500 ha de Bas-fond et de 50 ha de Petits Périmètres Maraichers (PPM) dans les cercles de Kayes et de Bafoulabé au Mali ;
- La construction des ouvrages de Niakhakh, Babroun et Chechiya et le curage du marigot de Laouēja au Trarza en Mauritanie ;
- La réhabilitation du Périmètre Pilote du Gorgol (700 ha), du périmètre irrigué de Bellara (250 ha) et des PIV du Trarza (220 ha) en Mauritanie ;
- La réalisation du canal de Krankaye, l'endiguement et le curage du Gorom aval dans le département de Dagana au Sénégal ;
- La réhabilitation de 700 ha de Périmètres irrigués de Hamady Ounaré et Orkadiéré dans le département de Matam au Sénégal.



Passerelle réalisée à Mamou (Guinée)



PIV réhabilité à Bafoulabé (Mali)



Marigot de Laouēja après le faucardage (Mauritanie)



Canal de Krankaye avec l'ouvrage de franchissement (Sénégal)

❖ Amélioration de la pêche traditionnelle

- La formation de 1200 acteurs de la pêche dans la zone d'intervention du projet (Mali, Mauritanie, Sénégal) ;
- L'acquisition de matériels de pêche (pirogues, filets, caisses isothermes, flotteurs, etc.) ;
- La réalisation d'infrastructures de pêche (berges sommaires, aires de transformation de poissons et ouvrage de régulation des eaux de crue) à Matam au Sénégal ;
- L'aménagement d'un débarcadère et la construction d'un centre artisanal de développement de la pêche au Trarza en Mauritanie ;
- La construction de de 3 marchés à poisson et d'un débarcadère dans les cercles de Kayes et Bafoulabé au Mali.



Matériels de pêche (pirogues) mis à la disposition des acteurs



Marché de poisson à Mahina (Mali)

❖ Lutte contre les maladies hydriques



Distribution de MILDA (Mali)

- La distribution de plus de 3 000 000 Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Application (MILDA) permettant la couverture de 85% des ménages de la zone d'intervention en Mauritanie, 90% au Sénégal, 96% au Mali, 95% en Guinée ;
- Le traitement de masse de 80 % d'enfants d'âge scolaire et de 70 % d'adultes à risque contre la bilharziose et les géo helminthiases (plus de 7 100 000 de comprimés de Praziquantel (PZQ) et 2 100 000 d'Albendazole (ALB) acquis par le Projet)

PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU, PHASE 2 (PGIRE II)

Le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples du bassin du fleuve Sénégal (PGIRE II) de par sa conception et son approche est multisectoriel, multi acteurs et à vocation régionale. La seconde phase du PGIRE se déroulera de juillet 2014 à juin 2021 avec le TF3 comme partie intégrante du projet.

Le coût total du projet PGIRE II est de **240,500 millions de \$US** dont un montant de 212,5 millions de \$US accordé par l'IDA, 16 millions de \$US par le FEM et un financement de contrepartie de 12 millions de \$US des Etat Membres de l'OMVS. A ce financement, s'ajoute le don du Royaume des Pays-Bas d'un montant de **11 millions d'euros** pour le Trust Fund III.

Le PGIRE vise simultanément à accroître les usages productifs de l'eau et à permettre la croissance macro-économique tout en sauvegardant la santé et les moyens de subsistance des communautés vulnérables dans le bassin du fleuve.

• Objectifs du PGIRE II

- **Objectif de développement** : Appuyer le développement des usages de l'eau dans le bassin du fleuve Sénégal de manière concertée entre les pays membres de l'OMVS ;
- **Objectif environnemental** : Renforcer les capacités de l'OMVS à prendre en compte le changement climatique dans le développement et la gestion concertés des ressources en eau dans le bassin du fleuve Sénégal.

• Bénéficiaires du projet

Au total, plus de **4,5 millions** de personnes au sein du Bassin du Fleuve Sénégal devront bénéficier directement de ce projet. Il s'agit entre autres de :

- Plus de **56 200 petits exploitants agricoles** et agriculteurs pratiquant une agriculture de subsistance ;
- **12 000 personnes** travaillant dans la **pêche artisanale**, soit dans la capture de poisson, la transformation ou la vente dont 58% sont des femmes ;
- **5 000** bénéficiaires du projet et les membres **d'association d'usagers de l'eau** soutenus pour accroître leur résilience au climat à travers des projets pilotes ;
- **4 500 000** de personnes vivant dans le bassin du Sénégal bénéficiant de la distribution de MILDA ;
- **2 100 000 enfants** en âge scolaire et **1 000 000 d'adultes** traités par an contre les maladies tropicales négligées.



• Composantes du PGIRE II

Le programme s'articule autour des composantes ci-après :

<p>❖ Composante 1 : Développement Institutionnel</p> <p>Objectif : Renforcer les capacités pour une gestion coopérative, développement institutionnel et mise en œuvre du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du cadre inclusif et renforcement des capacités institutionnelles de l'OMVS ; • Modernisation et renforcement des capacités institutionnelles de l'OMVS et des structures rattachées ; • Renforcement des capacités de l'OMVS et des structures locales et nationales pour mener les efforts d'adaptation aux changements climatiques • Gestion stratégique du projet. 	<p>❖ Composante 2 : Développement des Usages à buts multiples de l'eau</p> <p>Objectif : Promouvoir les activités génératrices de revenus et améliorer les moyens de subsistance pour les populations du bassin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement hydro-agricole et protection des ressources en eau • Gestion durable de la pêche et de l'aquaculture ; • Réduction de l'incidence des maladies hydriques.
<p>❖ Composante 3 : Gestion et planification des infrastructures</p> <p>Objectif : Faire progresser la planification des ressources d'eau résilientes au climat et le développement dans la région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des barrages et développement de l'hydro-électricité ; • Planification pour la résilience climatique ; • Développement de la navigation le long du fleuve Sénégal. 	<p>❖ TRUST FUND III</p> <p>Objectif : Renforcer la capacité de l'OMVS et des associations des usages de l'eau à améliorer les conditions environnementales et la qualité de l'eau dans le bassin du fleuve Sénégal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des terres dans le Haut bassin ; • Gestion des plantes aquatiques envahissantes dans le delta ; • Appui institutionnel à l'OMVS et aux Agences nationales.

• Zones d'intervention du PGIRE

- ☛ **Guinée** Préfectures de Mamou, Labé, Dalaba et Tougué ;
- ☛ **Mali** Cercles de Kayes, Bafoulabé et Yélimané ;
- ☛ **Mauritanie** Wilayas du Trarza et du Gorgol
- ☛ **Sénégal** Département de Dagana et de Matam



1) Aménagement Hydroagricole et protection des ressources en eau

Objectif Général

Les activités de cette sous-composante visent à consolider et amplifier les résultats et les acquis du PGIREI.

La mise en œuvre de ces activités est confiée aux Agences d'exécution de la phase 1 :

- la Direction Nationale du Génie Rural (**DNGR**) en Guinée,
- l'Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal (**ADRS**) au Mali,
- la Société Nationale de Développement Rural (**SONADER**) en Mauritanie
- la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et de la Falémé (**SAED**) au Sénégal.

Principales activités

- Aménagements (réhabilitation des périmètres irrigués rizicoles, mise en valeur des bas-fonds, développement de l'agriculture dans les plaines d'inondation, développement des petits champs irrigués, installation et amélioration des stations de pompage) ;
- Protection des ressources en eau (stabilisation des pentes et reboisement des berges du fleuve, agroforesterie sur les pentes adjacentes aux zones agricoles des plaines) ;
- Réhabilitation des axes hydrauliques ;
- Activités génératrices de revenus ;
- Renforcement des capacités.



PIV du Trarza (Mauritanie)



Recalibrage du Diawel (Sénégal)



Productrices bénéficiaires (Mali)



Magasin de stockage de produits agricoles (Guinée)

2) Gestion durable de la pêche et de l'aquaculture

Objectif Général

Les activités visent à promouvoir l'utilisation durable de la ressource halieutique dans les pêcheries sélectionnées dans le bassin du fleuve Sénégal et de développer l'aquaculture locale dans des sites définis, dans les quatre pays, contribuant ainsi à l'amélioration des moyens de subsistance des pêcheurs et des aquaculteurs locaux.

Principales activités

- Le renforcement des capacités des organisations locales dans leur rôle d'orientation ;
- L'accroissement de la valeur des prises de poisson dans les zones des débarquements (entrepôts frigorifiques et zones de transformation) ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux dans l'utilisation de techniques améliorées et l'installation d'infrastructures pour la manutention, le stockage, la conservation et la transformation ;
- Le développement de l'aquaculture, de la pisciculture dans les petits étangs, les réservoirs de barrages et les infrastructures d'irrigation.



Aire de transformation de poissons d'Odobéré-Matam (Sénégal)



Etang piscicole à Bafoulabé (Mali)



Femmes bénéficiaires des infrastructures, Tékane (Mauritanie)



Formation des acteurs de la pêche, Kita (Mali)

3) Réduction de l'incidence des maladies hydriques

Objectif Général

Cette sous composante s'attelle à faire reculer le paludisme et les Maladies Tropicales Négligées (MTN) chez les populations locales du bassin du fleuve Sénégal

Principales activités

- la distribution des moustiquaires imprégnées (MILDA) ;
- Le traitement de masse contre les Maladies Tropicales Négligées (MTN) ;
- L'Information, l'Education et la Communication sur les Changements de Comportements (IEC/CCC) ainsi que sur la prévention du paludisme et des MTN ;
- Le renforcement des capacités ;
- Le soutien à la recherche opérationnelle.



Distribution de Moustiquaires (Mali)



Distribution de Moustiquaires, Saint Louis (Sénégal)

Résultats attendus

- ☛ *Au moins, 80% des enfants de moins de 5 ans vivant dans la zone du projet utilisent les moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action pour lutter contre le paludisme ;*
- ☛ *Au moins, 80% des femmes enceintes vivant dans la zone du projet utilisent les moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action pour lutter contre le paludisme ;*
- ☛ *Au moins, 80% de la population ciblée vivant dans la zone du projet bénéficient d'un traitement de masse contre les MTN, conformément aux directives de l'OMS.*

4) Mise en place d'approches pilotes pour améliorer la résilience climatique

Objectif général

Cette sous-composante vise à identifier les impacts du changement climatique et accompagner la planification future des ressources en eau en vue d'accroître la résilience climatique.

Principales activités

- Evaluation de la vulnérabilité du bassin à la variabilité et aux changements climatiques ;
- Elaboration d'un plan régionale pour l'adaptation (échelle du bassin) ;
- Mise en œuvre à titre pilote de mesures pour l'adaptation et l'atténuation dans le bassin ;
- Renforcement les capacités des institutions et des acteurs à tous les niveaux de gouvernance pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans l'adaptation et la gestion durable des ressources naturelles.
- Mobilisation et facilitation d'accès à l'information scientifique et aux connaissances sur les phénomènes climatiques et leurs impacts réels et potentiels ;
- Mise à jour des outils de gestion et de planification utilisés l'OMVS en tenant compte des impacts des changements climatiques.



Ravinement sur les berges du fleuve Sénégal à Kayes (Mali)



Validation des projets pilotes d'adaptation et des sites d'intervention à Tombondin (Guinée)

5) Gestion des barrages et développement de l'hydro-électricité

Objectif général

Cette sous-composante a pour objet la réhabilitation du barrage de Diama et la préparation des études de faisabilité des barrages de deuxième génération.

Principales activités

- Aménagement du barrage hydro-électrique de Koukoutamba : études complémentaires (voie d'accès et ligne haute tension), environnementales et sociales (EIES/CPR)
- Aménagement hydro-électrique de Balassa (études de faisabilité, APS)
- Ouvrages des microcentrales hydroélectriques pour l'électrification rurale en Guinée (études de faisabilités, APS/APD, EIES/CPR, DAO)
- Entretien et Réhabilitation du barrage de Diama
- Cartographie du Bassin du Fleuve Sénégal
- Développement de la navigation le long du Bassin du Fleuve Sénégal (études de faisabilités, APD, EIES/CPR, DAO)



Réfection de la protection passive du guideau et du duc d'albe amont du barrage de Diama



Site du Port fluvio-maritime de Saint-Louis

6) Volet GIRE du Trust Fund III (Don du Royaume des Pays Bas)

Le fonds d'affectation spéciale du Royaume des Pays Bas (Trust Fund) est un financement intégré au PGIRE II, dont les activités visent à résoudre les problèmes liés à la prolifération des végétaux Aquatiques Envahissantes, notamment le Typha, ainsi que l'érosion des berges en amont fleuve et la transmission des maladies hydriques.

Objectif général

Renforcer la capacité de l'OMVS et des associations des usagers de l'eau à améliorer les conditions environnementales et la qualité de l'eau dans le bassin du fleuve Sénégal.

Principales activités

- Les études diagnostiques de la déforestation, de l'érosion et de la sédimentation dans le haut bassin (Guinée et Mali)
- L'évaluation des besoins concernant la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes dans le delta du fleuve Sénégal
- L'inventaire de la distribution spatiale du typha par l'utilisation de la télédétection
- La gestion des plantes aquatiques envahissantes (curage et entretien des axes hydrauliques, réhabilitation de 30km d'axes hydrauliques)
- L'installation de stations d'approvisionnement en eau potable dans les villages environnants du projet (AEP, lavoirs villageois)
- Formation et soutien aux Associations d'Usagers (ADU)
- La réhabilitation des bâtiments de l'OERS de Labé.



Micro-subsidation culture de décrue à Matam (Sénégal)



AEP de Birette (Mauritanie)

❖ Genre et Participation du Public

- ☛ Le Volet vient appuyer le PGIRE II dans son objectif général de développement (OGD).
- ☛ Les activités visent à renforcer celles des composantes (i) Développement Institutionnel, et (ii) développement des usages à buts multiples des ressources en eau) du PGIRE2.

Objectifs

- Renforcer les capacités pour une gestion coopérative ;
- Amener les bénéficiaires et parties prenantes du PGIRE II à s'approprier les activités, actions de sensibilisation, d'information et de communication, pour une meilleure visibilité du Projet ;
- Améliorer les approches d'intégration du genre dans la formulation, la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du Projet ;
- Appuyer la participation effective des femmes et des hommes dans les activités génératrices de revenus que le projet compte mettre en place dans le but d'améliorer les moyens de subsistance des populations du bassin.

❖ Suivi - évaluation

Objectifs

- Mesurer la progression des activités, la performance des structures en charge de la mise en œuvre et l'atteinte des résultats ;
 - Prendre la mesure de l'évolution des indicateurs spécifiques à chaque composante, dans les secteurs et à la suite des activités de mise en œuvre ;
 - Mettre à la disposition des décideurs et des responsables de mise en œuvre des outils quantitatifs et qualitatifs pour : introduire des corrections nécessaires, tirer des leçons, accroître les compétences des structures impliquées et fournir des données pour la communication.
- ☛ Un ensemble d'indicateurs est défini dans un cadre de résultats couvrant l'ensemble du projet avec des cibles annuelles et un résultat de fin de projet.
 - ☛ Le dispositif de suivi évaluation est calqué au schéma institutionnel du projet impliquant les trois niveaux : régional, national et local.
 - ☛ L'UCP et le Haut-commissariat, les Agences d'Exécution, les Directions nationales de la pêche, les agences d'exécution communautaire, les cellules nationales et les communautés bénéficiaires sont des acteurs clés du dispositif de suivi et évaluation du Projet.



Signature protocole d'accord avec les radios rurales (Mauritanie)



Signature protocole d'accord avec les radios rurales (Guinée)

PARTENAIRES FINANCIERS



**BANQUE
MONDIALE**



*Royaume
des Pays Bas*



Guinée



Mali



Mauritanie



Sénégal

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

Haut-Commissariat de l'OMVS

Immeuble OMVS

Rocade Fann Bel Air – Cerf-Volant – BP 3152

Dakar – SENEGAL

Tél : + 221 33 859 81 81 – Fax : + 221 33 864 01 63

Courriel : omvssphc@omvs.org

Web : www.omvs.org